

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## PARTIE OFFICIELLE

Par arrêtés du Commandant en date du 15 mai 1868, pris en conseil d'administration, sur la proposition de l'Ordonnateur, ont été accordés :

1<sup>o</sup> Un acte de francisation pure et simple à la goëlette de construction française *Marie-Joseph*, jaugeant 38 tonneaux 80 0/0 et appartenant au sieur Briand (François) ;

2<sup>o</sup> Un acte de francisation exceptionnelle à la goëlette de construction étrangère *Mathilde-Elisa*, jaugeant 38 tonneaux 14 0/0, appartenant au sieur Gautier (Gustave).

## ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Par décision du conseil d'appel en date du 23 mai 1868, M. Cordon (Victor), habitant notable, a été désigné pour faire partie, pendant un an, du bureau de l'assistance judiciaire de Saint-Pierre, en remplacement de M. Mazier, habitant notable, dont le mandat est expiré.

*Extrait de l'Arrêté du 5 mai 1854, sur l'organisation de l'assistance judiciaire aux îles Saint-Pierre et Miquelon.*

Art. 5. Toute personne qui réclame l'assistance judiciaire doit adresser sa demande au Contrôleur colonial, remplissant dans la colonie les fonctions de ministère public.

Art. 8. Cette demande doit être accompagnée d'une déclaration attestant que l'impétrant est, à raison de son indigence, dans l'impossibilité d'exercer des droits en justice et contenant aussi l'énumération détaillée de ses moyens d'existence.

Il affirme la sincérité de cette déclaration à Saint-Pierre, devant l'Ordonnateur ; à Miquelon, devant le chargé du service administratif, — affirmation dont il lui est donné acte au bas de sa déclaration.

## TRIBUNAUX.

Par arrêt du tribunal criminel de Saint-Pierre, en date du 23 mai 1868, le nommé Othéguy (Joseph), marin-pêcheur, né à Fontarabie (Espagne), déclaré coupable de vols qualifiés et les nommés Lafourcade (Pierre), propriétaire, né à Urrugne (Basses-Pyrénées), Jugan (Hélène-Marie), blanchisseuse, née à Vains (Manche), et Hardy (Anne-Marguerite), femme Théault, marchande ambulante, née à Leschérès, canton de Ducey (Manche), dé-

NUMÉRO 22.

JEUDI 28 MAI 1868.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMÉRO. . . . .	0 fr. 50 cent.

clarés coupables de complicité par recel dans lesdits vols, avec admission de circonstances atténuantes, ont été condamnés :

Othéguy, à 10 ans de travaux forcés ; Lafourcade et les femmes Jugan (Hélène-Marie) et Hardy (Marguerite-Anne), épouse Théault, à 2 ans de prison et aux frais du procès.

## AVIS

L'administration croit opportun de rappeler au public les dispositions de l'arrêté du 8 octobre 1843, modifié par l'ordonnance du 18 septembre 1844, portant règlement sur la voirie à Saint-Pierre, et notamment les suivantes :

Quiconque voudra bâti, réédifier ou réparer les maisons, murs d'enceinte, ou généralement faire toute espèce de construction ou d'ouverture aboutissant à la voie publique, sera tenu de se pourvoir d'un alignement, ou s'il s'agit de réparations, d'une autorisation de l'Ordonnateur.

Nul ne pourra établir devant sa maison ou son mur, des trottoirs, marches, exhaussement du sol, balcon, auvent, enseigne, sans en avoir obtenu l'autorisation de l'Ordonnateur. L'administration croit devoir rappeler également qu'aux termes de l'arrêté du 13 septembre 1862, les maisons construites dans la partie de la ville, comprise à l'arrêté du 18 septembre 1867, ne peuvent être recouvertes en matières combustibles. En conséquence, toutes les réparations aux toits actuellement en bardage, sont formellement interdites.

Les contraventions aux dispositions de l'arrêté susvisé sont punies des peines portées aux articles 471 et 474 du code pénal.

La démolition des ouvrages faits sans alignement ou sans autorisation est en outre ordonnée.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Le *Moniteur universel* du 16 avril 1868 publie un décret impérial en date du 14 dudit mois, établissant un droit spécial de 2 fr. 50 au maximum, par tonneau de jauge, sur les navires du commerce français et étrangers entrant dans le port de Saint-Pierre (Réunion).

Un emploi de procureur impérial, chef du service judiciaire, vient d'être créé près les tribunaux des îles Saint-Pierre et Miquelon, par décret du 4 avril.

Le même décret détermine les attributions, et fixe les traitement, parité d'office et costume de ce magistrat. (*Moniteur de la Flotte*).

## FAITS DIVERS.

*On écrit de Québec, le 30 janvier :*

La nouvelle organisation de la puissance du Canada, ou confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, fonctionne d'une manière régulière et satisfaisante. L'acte du parlement britannique, en date du

29 mars 1867, qui a créé l'ordre de choses actuel, a établi un parlement fédéral et a maintenu, en outre, les diverses législatures provinciales. Dans une de mes dernières correspondances, je vous ai entretenu de la session du parlement. C'est aujourd'hui des législatures provinciales que je compte vous parler. Elles sont au nombre de quatre : l'une pour la province d'Ontario, l'autre pour la province de Québec, la troisième pour le Nouveau-Brunswick, la quatrième pour la Nouvelle-Ecosse. Les deux premières se sont réunies le 27 décembre.

L'ouverture de celle de la province de Québec s'est faite ici avec une grande pompe, et le lieutenant-gouverneur, sir Narcisse Bel-leaf, a prononcé dans la salle du conseil législatif un discours qui a produit une bonne impression. On a remarqué qu'en cette circonstance, et pour la première fois, l'ordre de la lecture du discours d'inauguration a été interverti, et qu'au lieu d'être lu d'abord en anglais comme c'était l'usage, il l'avait été en français.

Les canadiens d'origine française, encouragés par le clergé catholique, ont franchement adopté la nouvelle constitution. Le soin scrupuleux qu'a mis le gouvernement à respecter leur croyance et leurs coutumes, l'adoption d'un code civil basé en grande partie sur le code Napoléon, la déclaration solennelle que la langue française continuerait à être officielle et à être considérée à l'égal de la langue anglaise, enfin la part prise aux affaires du pays par plusieurs de leurs compatriotes, les ont complètement rassurés. Le lieutenant-gouverneur a dit dans son discours : « Votre attention sera appelée sur les moyens les plus propres à développer la colonisation et à stimuler le zèle des municipalités et des associations particulières, en faveur de cette œuvre nationale si importante au point de vue des intérêts de cette province dans la confédération et du Canada lui-même sur ce continent. Vous jugerez sans doute aussi qu'un des moyens d'augmenter notre population, c'est d'attirer et de retenir parmi nous l'émigration des îles Britanniques et du continent européen, en même temps que nous rendons plus facile l'établissement des enfants du sol sur les terres publiques.

« Le perfectionnement de notre agriculture, une exploitation régulière et prudente de nos forêts et de nos mines, sont encore des sujets dignes de l'attention du gouvernement et de la législature... Occupant une position géographique importante dans la confédération, renfermant les deux villes les plus anciennes et les plus populées de l'Amérique britannique, peuplée par les descendants des deux plus célèbres nations de l'Europe, ayant dans les nobles sacrifices consommés autrefois sur cette terre pour l'établissement de la foi

chrétienne et de la civilisation, et même dans les luttes de nos ancêtres français et anglais, le passé le plus glorieux, cette province ne peut que jouir d'un avenir de bonheur, si ses habitants continuent de développer en paix et en harmonie les germes de prospérité qui leur sont échus. »

Le Bas-Canada, devenu province de Québec se dirigeant lui-même, ayant un Canadien d'origine française pour lieutenant-gouverneur ne court pas le risque d'être atteint dans des traditions qui lui sont justement chères. Cette province occupe une superficie de 210,000 milles et contient une population d'environ 1 million 300,000 âmes dont plus des deux tiers sont d'origine française, ne parlent que le français et professent la religion catholique. Elle possède la plus belle et la plus populeuse ville de l'Amérique anglaise, Montréal, qui renferme bien près de 130,000 habitants, et la ville la mieux fortifiée, le Gibraltar de ces régions, Québec, qui, avec ses faubourgs comprend 70,000 âmes.

Il y a un obstacle au développement des entreprises agricoles sur le sol du Bas-Canada; c'est la rigueur du climat qui pendant la moitié de l'année, tient la terre couverte d'une couche épaisse de neige et tous les cours d'eau gelés. L'immigration peut cependant y faire des progrès sérieux, si le gouvernement se décide à des sacrifices pécuniaires et augmente les dons gratuits de terre dans une proportion considérable.

Le langage du lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, dans son discours d'ouverture de la session, est conçu dans le même esprit que celui du gouverneur de la province de Québec. Il a entretenu l'assemblée de l'immigration et des moyens de la retenir dans le pays. Plus favorisée sous le rapport du climat et de la fertilité, la province d'Ontario, où l'hiver est moins long, moins dur et la terre plus facile à cultiver que dans le Bas-Canada, compte environ 1,810,000 habitants répartis sur une étendue de 121,200 milles carrés.

La législature du Nouveau-Brunswick est convoquée pour le 13 février, et l'on pense que celle de la Nouvelle-Ecosse le sera à une époque peu éloignée. La première de ces provinces compte 295,000 habitants sur une étendue de 27,000 milles carrés; la seconde 360,000 âmes, sur un territoire de 18,600 milles carrés.

Le nouvel ordre de choses est le plus vaste, le plus important exemple du principe de *self government* colonial que l'Angleterre ait jamais appliqué. On comprend parfaitement ici combien cette épreuve est décisive, et l'opinion publique, reconnaissante envers la métropole, lui prête le plus actif concours.

(*Moniteur universel*).

#### Nous lisons dans l'*Union des Deux Villes*:

On dit que de fausses pièces de 20 francs, d'une fabrication toute nouvelle, ont été mises en circulation depuis quelque temps. Ces pièces sont faites avec du bronze d'alluminium, composition qui imite l'or de la manière la plus parfaite. Elles portent le millésime de 1864. La face de la médaille est reproduite avec précision, les contours sont nets et le relief très-apparent; mais le revers n'offre pas la même perfection; il est *flou*, pour employer l'expression consacrée. La légende *Dieu protège la France*, inscrite sur la tranche, est assez mal venue.

D'après la statistique que l'administration du *Bureau Véritas* de Paris vient de publier, le nombre des navires perdus totalement pendant le mois de février dernier s'est élevé à 212, savoir: 125 navires anglais, 18 fran-

çais, 9 américains, 8 prussiens, 7 hollandais, 7 italiens, 6 danois, 5 hambourgeois, 5 norvégiens et 22 de différents pavillons.

Le nombre des vapeurs perdus pendant le mois de février s'élève à 9; des navires condamnés, à 10; des navires supposés perdus corps et biens par suite d'absence de nouvelles, à 17.

Le nombre des navires perdus en février 1867 s'élevait à 224; le nombre de ceux perdus en février 1866, à 268.

Il y a donc en 1868 une diminution de 12 navires sur le nombre des navires perdus pendant la même période en 1867, et de 56 navires sur le nombre de ceux perdus en février 1866.

On lit dans le *Courrier des États-Unis*:

On assure que l'immersion du câble destiné à relier la France aux États-Unis, — par Brest, Saint-Pierre-Miquelon et New-York, — pourra s'effectuer en juillet ou août 1869.

Vers la même époque, grâce au concours que la société américaine *The National Telegraph Company* est disposée à prêter aux sociétés descâbles transatlantiques, San-Francisco, sera mis en communication avec Shanghai.

Il est donc facile de prévoir le moment où le négociant de Paris pourra faire payer ses achats de thé ou de soie sur le marché asiatique par un simple coup de télégraphe. A partir de ce jour-là, San-Francisco, New-York et Paris deviendront de vraies places de change, et leur papier, grâce à la précision télégraphique, sera recherché comme l'a été jusqu'à ce jour le papier de Londres.

Pour que cette évolution soit complète, il est indispensable de voir inaugurer le *direct-trade* ou commerce direct entre l'Europe et l'Asie par le Continent américain, fait immense qui se produira par l'achèvement de l'Union central Pacific railroad, du Southern Pacific railroad et du Virginia canal.

Lorsque ces grands travaux seront terminés, nous assisterons à des modifications profondes dans la direction des grands courants commerciaux et des routes parcourues aujourd'hui par les métaux précieux; c'est surtout à ce moment que les câbles sous-marins viendront démontrer leur toute puissance.

Un groupe d'hommes aux États-Unis, parmi lesquels nous comptons M. Brooks, le général Richardson, le juge Thompson et MM. Bellot des Minières, ont depuis longtemps préparé ce mouvement économique, qui est le complément naturel, indispensable, de l'œuvre de Cobden et de M. Rouher. Nous pouvons ajouter que ces travaux ont trouvé un accueil aussi intelligent que sympathique chez le souverain qui s'était préparé à gouverner notre pays par l'étude de toutes les grandes questions dont notre siècle veut la solution.

La société du Câble transatlantique français a été très-heureusement inspirée en s'unissant au National Telegraph Company, qui a pour actionnaires et clients aux États-Unis toute la presse associée et tous les commerçants, banquiers et hommes politiques, partisans déclarés de la liberté commerciale.

Ces deux sociétés — qui se sont entourées d'hommes considérables, dans les deux pays, par leur situation personnelle et leur savoir, permettent, grâce à leur union, de juger l'installation du câble transatlantique français comme un fait accompli. L'entente entre ces deux sociétés produira aux États-Unis comme en France l'impression la plus heureuse, car elle inaugure pratiquement l'alliance entre les intérêts américains et français.

La pose du câble sera accueillie aussi en Allemagne avec joie, les intérêts de ce pays et du notre étant identiques pour tout ce qui a trait aux grands faits économiques que nous venons d'indiquer plus haut. Aussi le commerce allemand sera-t-il le client naturel de la Société des câbles transatlantiques français.

Quant à nous, partisans de la liberté commerciale, nous applaudissons sincèrement aux efforts que tentent les Américains et les Français pour arriver à assurer à leur commerce et à leur industrie les moyens de lutter à armes égales avec tout le monde, et nous nous réjouissons de voir figurer des noms français parmi les hommes qui sont chargés de l'achèvement des grands travaux destinés à unir l'océan Atlantique aux côtes du Pacifique.

On lit dans le *Journal de Granville*:

*Avis aux navigateurs.* — Le 31 mars, on a inauguré au Havre le nouveau mât de signaux en fer de la jetée du Nord. Voici quelles sont les indications qu'il est appelé à donner aux navigateurs :

Un pavillon blanc encadré de bleu, hissé à tête de mât, indique que les mouvements de navires peuvent avoir lieu dans le port et que les bassins à flots sont ouverts.

La défense d'entrer est indiquée par un ballon noir hissé au-dessus de la vergue du côté du large; le mât ne porte pas alors de pavillon.

Le pavillon hissé à tête de mât et deux ballons au-dessous de la vergue, du côté du port, indiquent que les mouvements de navires y sont interdits pour la sortie.

Un ballon au-dessus de la vergue et deux au-dessous sans pavillon, indiquent la défense d'entrer ou de sortir, et que tout mouvement est interdit.

La suspension de tout mouvement dans le port, pour faciliter l'entrée ou la sortie d'un navire de l'Etat ou d'un transatlantique, est indiquée comme dessus, mais avec pavillon vert à tête de mât.

La suspension de tout mouvement dans le port est indiquée par les mêmes signes, avec un pavillon vert à la tête du mât.

Pour les signaux de nuit, le pavillon blanc encadré de bleu est remplacé par un feu blanc qui occupe la même position que le pavillon; le pavillon vert est remplacé par un feu vert, et les ballons par des feux rouges.

#### ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

##### Océan Atlantique Nord.

*Côte de France.* — *feu de la rivière Pont-Aven* (Finistère).

Le ministre de l'agriculture, etc., porte à la connaissance des navigateurs qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, on allumera un nouveau feu pour signaler l'entrée de la rivière Pont-Aven, située sur la côte N. O. de France, département du Finistère.

Le feu sera *fixe blanc, rouge et vert*; il sera élevé de 38 mètres au-dessus du niveau des hautes mers, et, avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 8 milles; il paraîtra blanc du S. 50° O. environ, depuis une ligne passant dans l'est des dangers de l'île Verte jusqu'au S. 32° E. environ; de là il enverra un faisceau de rayons *rouges*, de 16° 30' ou du S. 32° E. au S. 48° 30' E., couvrant entièrement le plateau des Verrès et du Cochon; il sera *blanc* du S. 48° 30' E. au S. 56° 39' E., puis *vert* de là jusqu'à terre pour faire éviter les écueils de la côte de l'est. On sera donc assuré d'éviter tous les dangers tant qu'on se maintiendra dans la lumière blanche du feu.

La tour est en maçonnerie, élevée de 10 mètres au-dessus du sol; elle est placée sur la pointe de Bec-ar-Vechen, à gauche de l'embouchure en entrant dans la rivière, et sa position est donnée par 47° 48' 3" N., 6° 4' 38" O.

Les relèvements sont vrais. Variation: 20° 56' N. O. en 1868.

Voyez la série C, n° 180a, et les cartes n° 124 et 129.

**Feu de port à Saint-Jean-de-Luz**  
(Basses-Pyrénées).

Les marins sont informés qu'un candélabre portant un feu *fixe rouge* sera installé prochainement sur le musoir de la jetée du port de Saint-Jean-de-Luz, situé sur la côte Ouest de France ; il sera allumé pendant toute la durée des nuits.

Voir la série C, n° 265, et la carte n° 2603.

**RIVIÈRE SAINT-LAURENT**  
(Canada).

*Signal de brouillard et de neige sur la pointe des Monts.*

Le Trinity-House, Québec, fait connaître que l'on a placé un canon de 9 livres près du phare de la pointe des Monts, à l'entrée de la rivière Saint-Laurent. Du 1<sup>er</sup> avril au 15 décembre, on tirera ce canon toutes les heures par les temps de brume et pendant les tempêtes de neige.

Ajoutez en note, aux observations de la série F, n° 25 ; Veuillez la carte n° 1437, et l'instruction n° 353, pages 34, 297.

**VARIÉTÉS.**
**LES ETATS SCANDINAVES**
**LA NORVÉGE.**

*Exploitation et commerce des produits des pêches.*  
(SUITE).

Le long des côtes où se fait la pêche du hareng d'hiver, sont établis de nombreux ateliers de salaison. Dès que le pêcheur a vidé ses filets, il est obligé, comme nous l'avons vu, de gagner la côte pour y déposer sa capture et de regagner la mer immédiatement après. Nous avons vu également que plus de 800 ou 1,000 sloops de 40 à 50 tonneaux suivaient obstinément les pêches ; ils en achètent les produits, qu'ils vont ensuite déposer dans les ateliers de salaisons établis dans les villes plus éloignées. Dès que le hareng d'hiver arrive dans les ateliers, on procède au salage de la manière suivante : on les débarrasse d'abord des ouïes et des breuilles, puis on les caque dans des barils en bois de sapin, de hêtre ou de bouleau, en saupoudrant chaque couche de poisson d'une couche de sel. Dès que le baril est rempli, on comble le vide avec de la saumure, et on le ferme immédiatement, si c'est possible ; le lendemain au plus tard. Il arrive parfois, lorsque la pêche est abondante, que les bras manquent pour le caquage, et l'on doit se contenter de broiller le poisson dans les barils, mais on ne l'emporte jamais broillé, et l'on s'empresse de le caquer dès que les circonstances le permettent.

Quand les barils sont sur le point d'être exportés, on en retire la saumure, que l'on remplace par une nouvelle couche de poisson saupoudrée de sel ; le baril ainsi préparé contient 550 harengs d'une longueur moyenne de 35 centimètres et pèse environ 15 kilogrammes. Actuellement les Norvégiens exportent environ 800,000 barils de harengs d'hiver qui s'écoulent sur les marchés de la Russie, la Suède, la Prusse, l'Angleterre et les Pays-Bas.

La préparation du hareng d'été exige plus de précautions. A l'époque où on le prend, la nourriture abonde au fond des fjords ; aussi, dès qu'il est barré, on le laisse encore trois bonnes journées dans le filet, afin qu'il puisse se dégorger et débarrasser son estomac des salpes et des crustacés dont il fait sa nourriture puis on attend, pour le sortir du filet, que le soleil ait disparu, de crainte que la chaleur ne provoque sa décomposition. Il est encore une précaution qu'on ne saurait négliger, celle qui consiste à vider la gorge du

sang qu'elle recèle, après quoi on fait immédiatement les assortiments, qui comprennent quatre catégories : 1<sup>o</sup> le kjobmands ; 2<sup>o</sup> le middels moyen ; 3<sup>o</sup> le grand christiania, et 4<sup>o</sup> le petit christiania. Cela fait, on s'occupe immédiatement de la salaison et on le place dans des barils en sapin que l'on remplit d'une saumure faite avec de l'eau de mer et du sel, et que l'on ferme dès que l'opération est terminée.

Le hareng d'été est tellement gras qu'on ne peut le caquer, de crainte qu'en le pressant trop, on ne lui fit perdre les substances oléagineuses qu'il renferme. Le caquage exigerait aussi de très-grandes précautions, et si on lui enlevait les ouïes et les breuilles, on courrait le risque de lui enlever aussi l'axonge qui est fort estimée dans certains pays.

Les harengs d'été frais s'achètent par tonneau d'environ 50 litres et mélangés dans le pays même ; ceux qui sont assorlis et préparés sont transportés par les armateurs eux-mêmes dans les ports de la Baltique et principalement en Danemark, en Suède, en Russie, en Prusse et dans le grand-duché de Mecklembourg.

Le produit de la pêche de l'esprot, qui s'élève à 40 ou 50,000 barils, se consomme pour moitié dans le pays ; l'autre moitié se divise entre la Russie, la Prusse et la Hollande. On exporte encore 30,000 boîtes ou petits barils préparés en anchois, qui sont achetés par le Danemark et la ville libre de Hambourg.

Le commerce de maquereau, qui était à peu près nul, a acquis depuis quelques années un incroyable développement. Dans le principe, les norvégiens étaient obligés de l'écouler chez eux, faute de pays assez rapprochés où on pût expédier à l'état frais. 2 ou 3,000 barils tout au plus étaient transportés en France et en Hollande. Après qu'on l'avait éventré, on lui remplissait le ventre de sel ; puis on le plaçait dans des barils, en ayant soin, comme pour les autres poissons, de mettre une légère couche de sel entre chaque poisson. Quant aux roges, elles étaient préparées en saumure. Mais l'abondance de ce poisson, dont la nature avait si largement pourvu les côtes de Norvège, ne devait pas rester indéfiniment stérile pour le commerce norvégien. Il s'agissait de l'expédier à l'état frais ; les Norvégiens ne tardèrent pas à s'apercevoir que la nature qui ne fait rien à demi, si elle avait jeté des bandes innombrables de harengs dans leurs fjords, elle entretenait aussi des masses de glace sur les montagnes qui les entourent ; à partir de ce moment, un commerce nouveau s'établit en Norvège, qui imprime un élan inattendu à la pêche du maquereau, négligée jusqu'alors.

L'exportation du maquereau à l'état frais conservé dans la glace, date de 1860. A partir de ce moment, dans tous les ports de la côte occidentale, on construit des glacières imparfaites d'abord, mais qui se perfectionnent tous les jours. Le modèle exposé par M<sup>me</sup> veuve P.-A. Sunats, de Farsund, paraît réunir toutes les conditions d'économie et de commodité. Ces glacières sont de grands magasins en planches brutes. Elles sont à doubles parois, et l'espace de 25 à 30 centimètres qui se trouve compris entre les parois est rempli de sciure de bois fortement damée pour isoler l'air intérieur de la température extérieure. La glacière est traversée dans son sens longitudinal par un couloir. C'est là que l'on casse la glace et qu'on installe le poisson dans les caisses. En levant une espèce de porte à coulisses, la glace tombe directement dans un pilon où elle est concassée. Dès 1865, époque à laquelle nous avons vu pour la première fois ces magasins-glacières, M. Lebeau et C<sup>ie</sup> négociants à Boulogne, en avaient déjà fait l'acquisition.

Quand la glace est concassée, on place le maquereau dans des caisses, on les dispose par couches en ménageant un lit de glace

entre chacune d'elles. Ces caisses contiennent environ 200 poissons chacune, elles sont percées de quelques petits trous pour que l'eau provenant de la fusion des glaces puisse s'échapper librement.

Le maquereau frais s'exporte principalement en Angleterre ; il y a même des négociants de la Grande-Bretagne qui, tous les ans, achètent aux pêcheurs qui possèdent des magasins-glacières le produit de toute leur pêche. Mais certains pêcheurs ne prennent pas d'engagement et préfèrent courir toutes les chances de la campagne ; seulement il leur arrive quelquefois que, faute d'acheteurs le poisson leur reste, et ils sont obligés de le céder à 1 fr. les vingt et quelquefois au-dessous.

Les prix ordinaires du maquereau frais ont varié, pendant ces dernières années, entre 2 fr. et 2 fr. 50 la vingtaine. On comprend que ceux qui les achètent à ce prix-là réalisent de grands bénéfices ; aussi voit-on tous les ans, au début de la saison, de nombreux cutters anglais, fins marcheurs, arriver sur la pêche pour en accaparer tout le revenu. On se demande pourquoi la France et les autres pays voisins n'entrent pas en concurrence.

Aujourd'hui on conserve également les roges de maquereau, qui sont salées en Norvège ; elles sont ensuite exportées en France pour servir d'appât dans la pêche de la sardine, et dans certaines localités on la préfère même aux roges de morue.

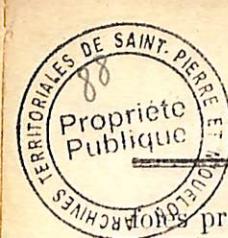
Si l'activité des compagnies anglaises est grande pour s'approprier les produits de la pêche du maquereau, elle ne l'est pas moins pour s'assurer la prodigieuse quantité de homards qui se pêchent sur toute la côte de Norvège ; le commerce de ce crustacé est exclusivement concentré entre leurs mains. Les compagnies anglaises entretiennent constamment des représentants sur les côtes ; ceux-ci font des marchés avec les pêcheurs qui leur vendent tous leurs homards à raison de 25 centimes pièce quand ils mesurent 21 centimètres de long et qu'ils sont pourvus de leurs deux griffes. Un homard qui n'atteindrait pas cette taille ou qui serait privé d'une de ses griffes ne se vend que la moitié de ce prix. Ces homards sont placés dans des parcs en attendant que des bateaux viviers viennent les prendre pour les transporter en Angleterre.

On trouve aussi dans les mêmes parages le *cancer paganus*, énorme crabe qui paraît avoir les mêmes habitudes que le homard, mais ce nouveau crustacé ne fournira jamais un important commerce. Il est très-indigeste et si malfaisant, qu'on n'en saurait manger sans s'exposer à des dérangements sérieux ; il est du reste sans valeur, et, sur le marché de Bergen, on obtient les plus beaux pour 4 centimes pièce.

Dans cette famille, nous avons aussi la *palemon squilla*, connue sous le nom de crevette, que l'on trouve en grande abondance sur toute la côte méridionale et qui pourrait ajouter une branche de plus au commerce des pêches de la Norvège. Les Norvégiens n'ont pas encore songé à exploiter cette nouvelle veine ; ils prennent la crevette avec des épuisettes et ne s'en servent que pour appât.

Les bancs d'huîtres, quoiqu'ils soient très-abondants, ne sont pas exploités avec plus d'assiduité. A Bergen, nous pouvions acheter pour 2 fr. 50 un tonneau contenant 400 ou 450 huîtres.

La pêche du squale, ou requin du Nord, donnerait des revenus plus considérables si elle n'était soumise à des chances si aléatoires, à cause du mauvais temps qui règne sous les latitudes où elle se fait et de la difficulté qu'il y a à rencontrer un banc fructueux. Le squale ne donne que son huile, mais elle est très-abondante quand les poissons ont de belles dimensions. Il y a des squales dont le foie ne pèse que 15 à 20 kilogrammes, tandis que les foies de certains autres pèsent jusqu'à 200 kilogrammes. Ces



préparés à la vapeur donnent une huile parfaitement blanche et bien appréciée pour l'éclairage. Les parties qui ne se liquéfient pas à la vapeur sont cuites et fournissent une huile brune qui s'emploie dans la corroirie.

La graisse du phoque est renfermée à bord dans des barils ou des caisses en ferblanc. Les parties qui ne se liquéfient pas pendant le trajet sont traitées à la vapeur dès qu'on arrive à terre ou vendues pour appât de la pêche de squale. Quant à sa peau, on connaît tout le cas qu'on en fait dans plusieurs industries.

Il arrive parfois qu'on ne fait qu'un armement pour toutes les pêches polaires qui comprennent les diverses variétés du squale et se confondent avec la chasse du morse, de l'ours blanc, du renne et du phoque. Rien n'est périlleux comme ces entreprises où le chasseur n'a pas à lutter seulement contre les terribles animaux qu'il va combattre, mais contre les rrigueurs et les accidents d'un climat plus terrible encore. Les bateaux qui prennent part à cette pêche jeugent de 40 à 50 tonneaux.

C'est sur ces barques éphémères que ces marins, dont le courage est un prodige, s'aventurent au milieu de ces glaces flottantes qui se dressent devant eux comme des cathédrales. Quelquefois la glace immobile, mise en fusion par les courants marins, ne fait plus équilibre à la glace extérieure, qui se renverse avec fracas, et tout l'équipage est englouti; dans d'autres cas encore, et ce ne sont pas les moins terribles, ils s'engagent, par un beau calme, parmi les mille canaux de ce continent mobile; tout autour d'eux ce sont des monuments superbes d'une architecture inconnue, des viaducs sans fin, des flèches gothiques: c'est parmi ces cités froides et muettes comme la mort, mais grandioses et sublimes comme l'éternité, qu'ils se livrent à leur chasse périlleuse. Tout à coup se déchaînent avec furie des vents inattendus, alors tout change d'aspect. Une mosquée va se heurter contre un viaduc, une cathédrale embrasse un colosse, les montagnes montent sur les maisons ou les maisons grimpent sur les montagnes, tandis que l'eau de la mer, resserrée entre les glaces, s'échappe comme elle peut en mille tourbillons, et pendant cet horrible cataclysme, les pêcheurs voient leurs barques mises en morceaux; ils se cramponnent à quelque glaçon, et c'est sur ce radeau stérile et misérable qu'ils passent des hivers entiers jusqu'à ce qu'une nouvelle saison amène de nouveaux pêcheurs et un nouveau navire.

Mais pourquoi s'exposer à de si grands dangers? La réponse est toute simple. Un sloop de 40 tonneaux, monté par huit hommes, réalise un bénéfice moyen de 20,000 francs par saison de six à dix semaines.

Si des sociétés entreprenaient de se livrer

à cette industrie avec un bon matériel, les dangers seraient de beaucoup diminués et les bénéfices considérablement accrus.

JULES NOUGARET.

(A continuer).

(4<sup>e</sup> article). — Voir le MONITEUR des 14 juin, 3, 7, août 11, 26 octobre, 12 novembre, 5, 28 décembre 1867, 4, 9 janvier 1868, ou la FEUILLE OFFICIELLE des 6, 13, 20 février, 30 avril, 7 et 14 mai 1868.

### POSTE AUX LETTRES.

La Goëlette *Frères-et-Sœurs*, c. Demoncuit, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 25 mai 1868, à 2 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis, du 25 avril 1868.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 26 mai 1868, à 3 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des États-Unis d'Amérique, du 9 mai 1868.

Cette goëlette repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le 29 du courant.

On recevra, le même jour, les lettres pour l'affranchissement jusqu'à 5 heures et le bureau sera fermé à 6 heures.

### ÉTAT CIVIL.

#### SAINT-PIERRE.

##### NAISSANCES.

23 mai. — Coste (Marie-Joséphine).  
23 mai. — Coste (Alexandrine-Marie).  
24 mai. — Bréhier, (Charles-Joseph).  
25 mai. — Frecker (Elisabeth-Victoria).

##### DÉCÈS.

23 mai. — Leroy (Joseph-André), charpentier, 40 ans, né à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine).  
23 mai. — Robert (Tranquille-Victor), marin, 20 ans, né à Saint-Pierre-en-Port (Seine-Inférieure).  
26 mai. — Larue (Jean-Edouard-Ernest-Joseph), 10 ans, né à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

La frégate à hélice la Pomone, commandée par M. le capitaine de vaisseau Mer, est partie de Brest, le 1<sup>er</sup> mai, pour la station de Terre-Neuve.

Voici la composition de l'état-major de ce bâtiment: MM. Mer, capitaine de vaisseau, commandant; — Noël, capitaine de frégate, second; — Ballier, Saulnier, Nicolle, Raoul, lieutenants de vaisseau; — Le Gros, enseigne de vaisseau; — Duguey, aide-commissaire; — Gillet, médecin; — Robert, aide-médecin.

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### ENTRÉES

- |  |                   |
|--|-------------------|
| 20. Montpeyroux, c. Argentin, sel.                   | VENANT DE Fécamp. |
| Passager: un marin pêcheur.                          | Miquelon.         |
| — Sirène, p. Cormier, lest.                          | Granville.        |
| 21. Berthe-Angèle, c. Boschel, sel.                  | Lisbonne.         |
| — Fernand, c. Robin, sel.                            | Lisbonne.         |
| — Marie, c. Leclerc, sel.                            | Miquelon.         |
| — Marie-Emilie, p. Pernier, lest.                    | Cette.            |
| — Lucie, c. Azemas, div. march.                      | Séluval.          |
| 22. Corolla, c. Lainé, lest.                         | Cod'Roy           |
| 23. Mars, p. Leblanc lest.                           | Séluval.          |
| 24. Gustave, c. Minier, sel.                         | Séluval.          |
| 25. Frères-et-Sœurs, c. Demoncuit, charbon de terre. | Sydney.           |
| — Hirondelle, p. Richard, morues.                    | Lieux de pêche.   |
| 26. Louis-Jean, p. Hébert, morues.                   | Lieux de pêche.   |
| — Stella-Maris, goë. postale, p. Gautier.            | Sydney.           |
| Passagers: M <sup>me</sup> Cordon et M. Scaman.      | Miquelon.         |
| — Sirène, p. Cormier, lest.                          | Entreprise.       |
| — Entreprise, p. Chapdelaine, morues.                | Lieux de pêche.   |
| 27. Augustine-et-Marie, c. Chatellier, sel.          | Cadix.            |
| — Eleonore, c. Dufruit, sel.                         | Séluval.          |
| — Michel-Emile, c. Eloy, sel.                        | Séluval.          |
| — Marie-Caroline, p. Renoux, morues.                 | Lieux de pêche.   |

#### SORTIES

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| 22. Sirène, p. Cormier.   | ALLANT A Miquelon.         |
| — Marie-Emilie, p. Pernier.                                     | Miquelon.                  |
| 25. Mars, p. Le Blanc, sel et provisions.                       | Cod'Roy.                   |
| — Levrette, goë. de l'Etat, c. Vidal, surveillance de la pêche. | Miquelon.                  |
| 27. Alma, c. Hamon, lest.                                       | Saint-Jean de Terre-Neuve. |
| Passagers: MM. Hamel, Jouault et Curries.                       |                            |
| — Sirène, p. Cormier, sel.                                      | Miquelon.                  |

#### Navires expédiés pour les lieux de pêche:

- |                                   |
|-----------------------------------|
| 22. Montpeyroux, c. Argentin.     |
| — Indécis, c. Girault.            |
| — Louise, p. Pasquier.            |
| 23. Georges-et-Paul, c. Lefebvre. |
| — Chimiste, c. Jolly.             |
| 26. Hirondelle, p. Richard.       |
| — Confiance, p. Cerciat.          |
| — Louis-Jean, p. Hébert.          |
| 27. Marie-Caroline, p. Renoux.    |
| — Entreprise, p. Chapdelaine.     |

Nous apprenons au moment de mettre sous presse, que le golfe Saint-Laurent est encombré de glaces qui arrêtent à son entrée tous les navires expédiés pour la pêche dans ces parages.

### ANNONCES & AVIS

#### AVIS

La vente du terrain dépendant de la succession de feu Guirandel, a été renvoyée au samedi 30 courant, à une heure après-midi, en l'étude du Notaire de la colonie.

*Le Notaire,  
C. SALOMON.*

Les sieurs ALLAIN et LAVISSION ont l'honneur d'informer MM. les commerçants et armateurs, qu'ils ont établi, rue Joinville (en face de la maison Lefrançois), un atelier de ferblanterie et de chaudronnerie, qui, ils osent l'espérer, se recommandera par la promptitude et la bonne exécution des travaux de réparations ou de commandes qui leur seront confiés.

3-3

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

*Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 19 au 26 mai 1868.*

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
19	761	761	11 0	8 5	11 0	5 0	S.-O.	Fraicheur.	Entièrement couvert.
20	760	762	7 0	10 5	11 0	5 5	N.-E.-N.	Petite brise.	Très-nuageux.
21	763	762	6 5	7 0	8 0	4 5	N.-O.	Jolie brise.	Idem.
22	763	764	7 5	8 5	9 0	5 0	S.E.-N.-O.	Petite brise.	Nuageux.
23	764	763	5 5	6 0	6 5	4 0	N.-O.	Idem.	Peu nuageux.
24	764	765	6 0	7 8	8 0	5 0	O.-S.-O.	Léger souffle.	Nuageux.
25	755	754	9 0	10 5	11 5	7 0	N.-O.-S.-O.	Petite brise.	Très-nuageux.
26	760	762	8 0	7 8	8 5	6 5	N.-E.-S.-O.	Brise légère.	Beau ciel.
									Brume toute la journée. Pluie et brume à 6 h. du matin. Brume à 9 heures du soir.  Aurore le soir. Calm presque toute la journée. Brume et pluie à 6 heures du matin. Aurore le soir.